



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**REUNION DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

**Délibération PNMCCA\_2019\_05**

**Adoption du compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 Novembre 2018**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

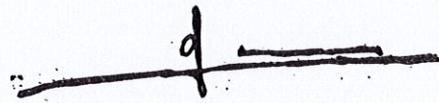
**Article 1 :**

Le Bureau approuve le compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 Novembre 2018, conformément au document ci-après.

**Article 2 :**

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin  
di u Capicorsu è di l'Agriate,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Simeoni', written over a horizontal line.

M. Gilles SIMEONI.



**REUNION DU BUREAU  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

**Participants**

14 membres du Bureau du Conseil de gestion du PNMCCA étaient présents.

Membres excusés : Monsieur le Préfet de Haute Corse Gérard GAVORY, Monsieur le Préfet maritime de la Méditerranée Charles Henri du CHE, Monsieur Stéphane CLEMOT.

Le tableau annexé liste les participants.

Le quorum est atteint.

**Compte-rendu de la réunion**

**Monsieur Gilles SIMEONI n'étant pas présent, Madame Anne Laure SANTUCCI** ouvre la séance à 14h00.

**Approbation de l'ordre du jour**

Le quorum étant atteint, **Madame Anne-Laure SANTUCCI** soumet à l'approbation l'ordre du jour. Ce dernier est adopté.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 mai 2018**

**Monsieur MAZOTTI** est étonné de ce qui s'est dit lors du dernier Bureau au sujet du choix du siège du parc. En effet, selon lui, chaque membre n'est pas au parc pour défendre tel ou tel site. Ce n'est pas le rôle du Bureau.

**Madame Anne Laure SANTUCCI** indique que les membres sont responsables, les paramètres sont à retravailler, le Conseil de gestion est l'instance de décision. Le choix sera donc fait en toute objectivité.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Etat d'avancement du plan de gestion : discussions autour des enjeux du plan de gestion du parc émanant des différents groupes de travail

Le plan de gestion détermine les **mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable** qui seront mises en œuvre. Il est révisable au bout de 15 ans.

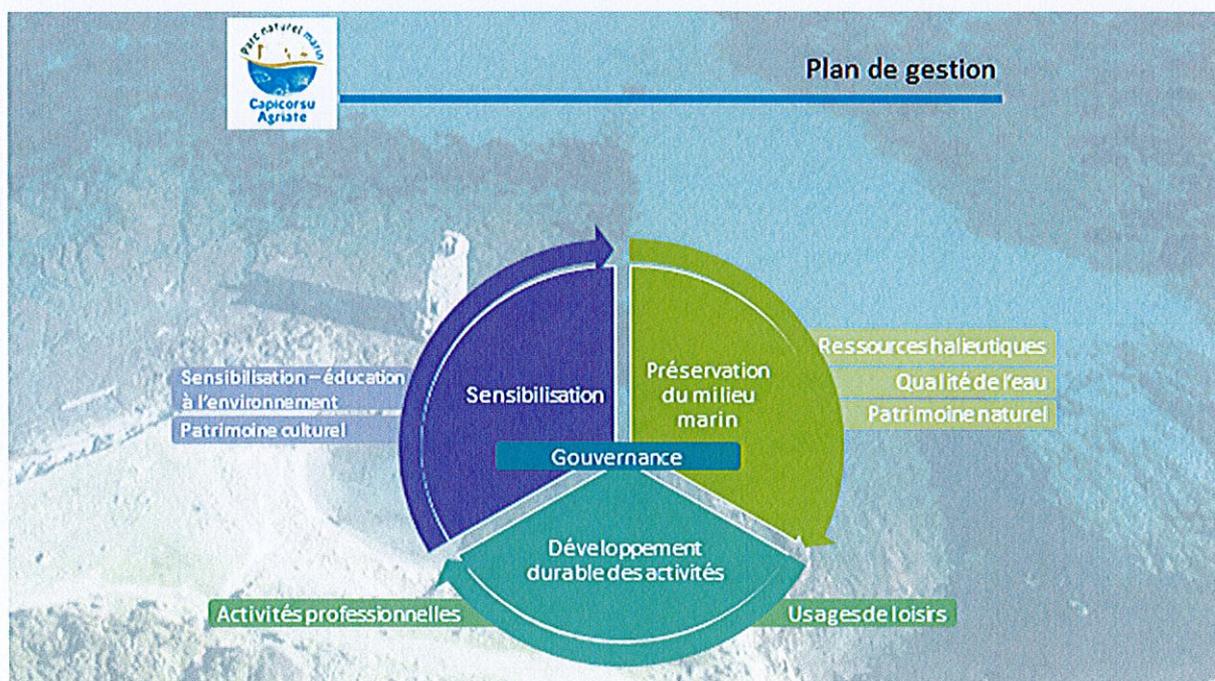
L'État, les collectivités et les organismes qui font partie intégrante du Conseil de gestion du parc **veillent notamment à la cohérence des préconisations effectuées dans la phase de concertation avec les recommandations prévues dans les conventions internationales et autres directives cadre structurant les politiques publiques du milieu marin.**

La présentation des enjeux, finalités et sous-finalités marque une étape importante dans la construction du plan de gestion. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une validation formelle par les membres du Bureau, l'objectif est d'obtenir une vision transversale des éléments retenus en concertation.

Il convient de rappeler que le Conseil de gestion élabore et met en œuvre le plan de gestion :

adoption avant le 15 juillet 2019, puis consultation du public,

approbation par le conseil d'administration de l'AFB.



## Présentation des enjeux :

L'équipe du parc a présenté aux membres du Bureau les enjeux et finalités de gestion définis suite aux différents groupes de travail. Chaque enjeu a été présenté sous forme de tableaux (fig. 1). Ces tableaux englobent l'enjeu, les finalités et sous-finalités, niveaux d'exigences et principes d'actions. Le but était d'échanger afin d'effectuer ou non des modifications sur les tableaux, sachant que ceux-ci constituent la base du futur plan de gestion du parc.

Enjeu 4 : une grande diversité d'habitats pélagiques et benthiques	
Finalité 7 : des fonctionnalités écologiques conservées	
Sous-finalité	Niveau d'exigence
Sous-finalité 7b : le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est maintenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de la surface et des fonctionnalités des habitats élémentaires au sein du Parc</li> </ul>
Sous-finalité 7c : le bon état de conservation des biocénoses benthiques de Méditerranée et des habitats particuliers* est maintenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des fonctionnalités actuelles des habitats particuliers* identifiés</li> <li>Maintien de la surface et des fonctionnalités de l'habitat « association à rhodolithes »</li> </ul>
Principes d'action (non exhaustif)	
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les connaissances sur les habitats (cartographies, campagnes d'acquisition de données, actions A2.3, C4, C5, D1 du Life Marha, campagnes océanographiques sur les milieux profonds au-delà des 12 Nq)</li> <li>Identifier les différentes pressions (mouillage)</li> <li>Élaborer un modèle conceptuel de fonctionnement du réseau trophique au sein du Parc</li> <li>Adapter et mettre en œuvre des méthodologies basées sur l'approche écosystémique permettant l'évaluation de l'état de conservation des habitats</li> <li>Caractériser les zones fonctionnelles</li> <li>Mettre en place un suivi des ENI</li> <li>Favoriser les actions de recherches avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux</li> </ul>
Protection / Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre d'éventuelles mesures de gestion pour limiter les pressions (notamment actions C6, C7.1, C8 du Life Marha)</li> <li>Mener une réflexion quant à l'intégration de l'habitat « association à rhodolithes » dans le cahier d'habitat</li> <li>Étudier des mesures de gestion à mettre en place concernant l'habitat abritant la datte de mer (espèce protégée)</li> <li>Mener une réflexion quant à la mise en place de zones de protection forte concernant les micro-estuaires temporaires préalablement identifiés à fort enjeu</li> <li>Mise à l'étude d'une stratégie spécifique de gestion des mouillages et déclinaison de la stratégie façade</li> <li>Mener une réflexion sur la mise en place d'une réglementation régionale spécifique pour les plateformes récifales de Posidonie</li> </ul>
Développement durable / Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les usagers de la mer aux services écosystémiques</li> <li>Mettre en œuvre l'action E3.2 du Life Marha sur les Aires Marines Éducatives (AME)</li> </ul>
Partenaires pressentis (non exhaustif)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs professionnels maritimes</li> <li>Antenne Méditerranée et autres services de l'Agence Française pour la Biodiversité</li> <li>Associations d'éducation à l'environnement</li> <li>Clubs de plongée</li> <li>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Corse, Prud'homies (Bastia-Cap Corse et Calvi-Salagne)</li> <li>Communes et intercommunalités</li> <li>Itinerier / Stareso / Muséum National d'Histoire Naturelle</li> <li>Office de l'Environnement de la Corse, Université de Corse/CNRS</li> <li>Services de l'État</li> </ul>	*Liste des habitats particuliers (non exhaustif)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atoll de coralligène (monument naturel)</li> <li>Plateforme récifale de Posidonie (monument naturel)</li> <li>Canyon</li> <li>Mont sous-marin</li> <li>Habitat abritant l'espèce protégée <i>Lithophaga lithophaga</i></li> <li>Micro-estuaire temporaire</li> <li>Facès (vase à <i>Isidella elongata</i> et à Pennatulaires, associations à <i>Laminaria rodriguezii</i>, <i>Sargassum</i> sp., <i>Cystoseira</i> sp., etc.)</li> </ul>

Figure 1 : Exemple de tableau présenté lors du Bureau

- La qualité de l'eau, élément essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes et pour la durabilité des activités - Kevin da Cunha de Freitas Léal.
- Des espèces à fort intérêt patrimonial - Nicolas Tomasi.
- Une grande diversité d'habitats benthiques et pélagiques - Jean-Laurent Massey.
- Une bonne gestion des ressources halieutiques pour assurer un bon renouvellement des stocks et permettre la pérennisation des activités - Nicolas Tomasi.
- Des activités socio-économiques et des usages ancrés dans leur territoire et respectueux du milieu marin - Ronan Lucas.
- Un patrimoine culturel maritime remarquable et identitaire sauvegardé, valorisé et transmis - Marlène Savelli.
- Les changements globaux, facteurs d'influence majeurs pour la gestion des écosystèmes marins - Jean-Laurent Massey.
- Le parc, espace de gouvernance partagée pour une gestion simplifiée dans l'intérêt du territoire - Maddy Cancemi.

Chaque élément présenté dans les tableaux de synthèse (cf. figure 1) a fait l'objet d'une discussion et, le cas échéant, d'une explication ou d'un rappel afin que chaque membre présent puisse avoir le détail et la logique de la construction des enjeux présentés.

Les modifications apportées par les membres sont intégrées en temps réel dans les tableaux de synthèse. Les modifications nécessitant un travail plus conséquent ont été réalisées par l'équipe du parc après la réunion afin de pouvoir présenter version consolidée lors du Conseil de gestion du 3 décembre.

## Résultats du concours « Chant corse » du parc

Le lauréat du concours : « SPONDE VELE » du groupe *A Filetta* - Auteur : J.-C. Acquaviva.

## Présentation de la future marraine du bateau du parc

Philologue et philosophe, Barbara Cassin est passionnée par le pouvoir des mots. Dès ses premiers travaux, elle aborde la philosophie par le biais du langage et du discours.

## Questions diverses : demandes de subvention

Il s'agit de deux dossiers de subvention portés par les communes, en cours d'instruction :

- un projet de mouillage organisé dans la baie de Saint-Florent / commune de Saint-Florent,
- un projet de suivi de la gestion des banquettes de posidonies / commune de Rogliano.

Concernant la gestion des plages à banquettes de posidonies, un courrier sera envoyé aux communes du parc.

\*\*\*\*\*

**Madame Anne-Laure SANTUCCI** lève la séance à 19h00.

**Annexe 1 : Participants présents**

<b>Directrice-déléguée</b>	
	Mme Maddy CANCEMI
<b>Commissaires du gouvernement</b>	
Le préfet de la Haute-Corse	M. Gérard GAVORY
Le préfet maritime de la Méditerranée	Le vice-amiral d'escadre, Charles-Henri DU CHE
<b>Représentants de l'État et de ses établissements publics</b>	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON, représenté par S. DIEZ
<b>Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents</b>	
Collectivité territoriale de Corse	Gilles SIMEONI
Collectivité territoriale de Corse	Anne Laure SANTUCCI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy-OLMETA
Représentant de la communauté des communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI
<b>Représentants de l'organisme de gestion de la réserve naturelle des Îles Finocchiarola</b>	
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI
<b>Représentants des organisations représentatives des professionnels</b>	
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI
<b>Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer</b>	
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRIANI
<b>Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel</b>	
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean Valère GERONIMI
<b>Personnalités qualifiées</b>	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI
Sciences sociales	Paul Marie ROMANI